



Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 1^{er} mai 2018

Préavis municipal n° 05/2018

AMÉNAGEMENT DU PARKING DU TÉLÉSKI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Introduction

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier de deux cent cinquante mille francs (CHF 240'000.--) pour l'aménagement du parking du téléski de L'Abbaye.

Les objectifs principaux sont d'organiser le parcage et les accès en maintenant une certaine souplesse permettant d'accueillir les gros véhicules, de stocker du matériel divers, de parquer un maximum de véhicule lors de manifestations importantes, d'assurer l'évacuation des eaux de surface, laisser le passage aux skieurs usagers du téléski.

Cet aménagement sera limité à l'emprise du parking actuel et utilisera les collecteurs d'eaux claires existantes. L'accès et la sortie des gros véhicules avec une remorque sera préservé.

Aussi ce projet figurant dans notre plan des investissements 2017-2022, prévu initialement en 2019, est avancé dans sa réalisation en 2018, il s'inscrit dans la ligne des objectifs visés par notre municipalité en matière d'amélioration du parcage.

1. SITUATION ACTUELLE

Le parking est actuellement en tout-venant, le parcage n'est pas organisé, l'eau de surface n'est pas évacuée et l'accès n'est pas défini.

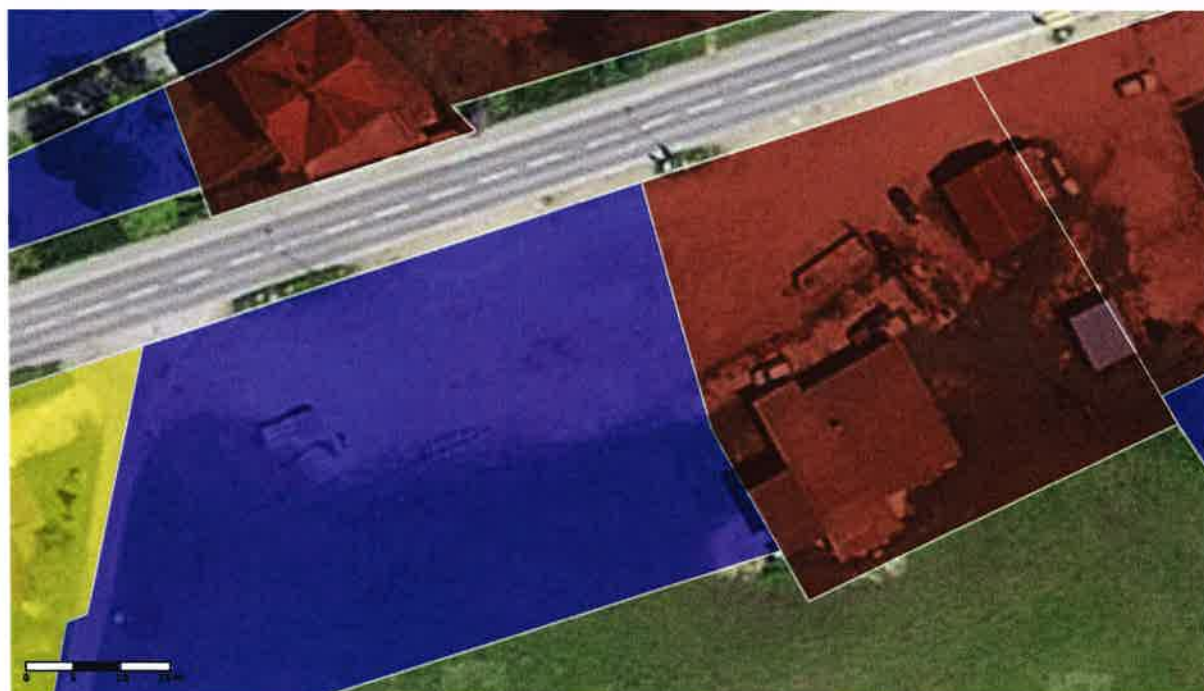
Il occupe partiellement deux parcelles :



N°739 Propriété de La Commune de L'Abbaye

N°740 Propriété du Télési du Lac de Joux SA

Il se trouve en Zone de verdure et de construction d'utilité publique et en zone de Village.



2. PROJET

Le relevé topographique a permis de contrôler les différents niveaux de la place et d'établir un profil minimisant les travaux de terrassement qui représentent un volume de 300 m³ et un apport de 390 m³ de tout-venant.

Les pentes prévues (2% vers la Route Cantonale et 1.4% contre les Bioux) permettent une récolte des eaux de surfaces au bord de route via quatre grilles raccordées sur le collecteur TC Ø 350 mm à proximité.

Un calcul hydrologique prenant en compte les nouvelles surfaces bâties à proximité (Le Prédicant) et la surface du parking permettent d'établir un débit supplémentaire de 57 l/s pour une pluie de 20 minutes avec un temps de retour de 5 ans.

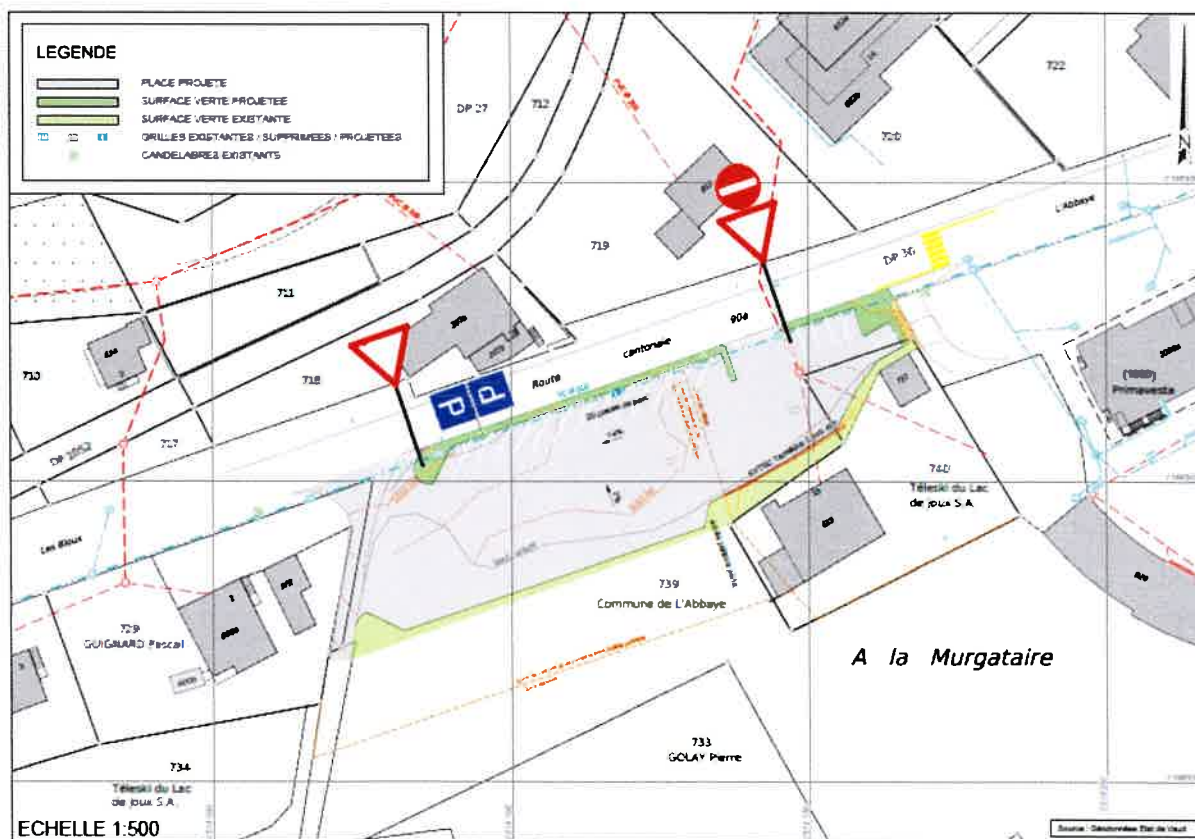
Comme le collecteur existant est dimensionné pour des débits de 218 l/s et vu la proximité de l'exutoire (Lac de Joux) il n'est pas nécessaire de faire de la rétention.

L'accès au parking est prévu du côté des Bioux sur la route d'accès existante, il permet au long véhicule d'y entrer sans problème.

La sortie est prévue en face du télésié et permet aux longs véhicules d'aller en direction des Bioux ou du Pont.

Une vingtaine de places de parc pour voiture sont prévues le long de la route cantonale et devant le magasin de sport.

Le reste de la surface est prévu sans marquage spécial pour répondre aux différentes utilisations de la place.



Un petit mur végétalisé (SYTEC TerraMur 2) est prévu pour garantir un accès plat aux skieurs devant le bâtiment du télési.



Pour le déneigement la surface est tellement grande et les accès suffisamment larges pour que cela ne pose aucun problème. Il conviendra :

- de bien nettoyer la place en novembre de façon à ce qu'il n'y ait plus de graviers et saletés
- de pousser la neige en direction du télési
- d'utiliser la neige de la place pour enneiger l'arrivée du télési.

3. COÛTS

Le coût des travaux est à la charge de la Commune de L'Abbaye, il est réparti de la façon suivante :

Position	Montant
A.- GENIE CIVIL	Fr. 180 000.00
B.- MARQUAGES	Fr. 8 000.00
C.- PRESTATIONS INGENIEUR	Fr. 22 000.00
D.- TAXES	Fr. 16 786.00
E.- DIVERS ET IMPREVUS (env. 6%)	Fr. 13 214.00
MONTANT TOTAL DU DEVIS	Fr. 240 000.00

Les prix unitaires utilisés correspondent aux réalités du marché en 2016; ils devraient rester stables voir revus à la baisse en 2018.

4. DISPOSITIONS LÉGALES

Le projet est conforme aux deux zones d'affectation concernées.

Conformément à la Loi cantonale sur l'Aménagement du territoire (Art. 103), le projet doit être mis à l'enquête publique par la Municipalité.

Le devis étant au-dessous du seuil sur les marchés publics une procédure simplifiée sur invitation est donc suffisante.

Conclusion

Le projet répond aux objectifs fixés et permettra la même utilisation de la place qu'aujourd'hui. L'éclairage existant devrait suffire et, si tel n'était pas le cas, des luminaires complémentaires pourraient être facilement mis en place sur les deux mâts existants.

L'utilisation de la neige de la place pour l'arrivée des pistes est un avantage pour le télési.

Des mesures d'amélioration ultérieures seront faciles à mettre en place le cas échéant.

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 05/2018 du 1^{er} mai 2018 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **d'accorder** un crédit de *deux cent cinquante mille francs (CHF 240'000.--)* pour l'aménagement du parking du télési de l'Abbaye,
2. **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à *seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--)*. L'endettement au 31 décembre 2017 s'élève à *sept million quatre cent quarante-six mille neuf cent quarante-trois francs (CHF 7'446'943.--)*,
3. **d'amortir** de la manière suivante : *deux cent cinquante mille francs (CHF 240'000.--)* sur une période de trente (30) ans par le compte 430.3311, soit la somme de *huit mille francs (~CHF 8'000.--)* dès l'année suivant les travaux.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Christophe Bifrare



La Secrétaire



Laetitia Nicod

Délégués municipaux : Christophe Bifrare, syndic,
Paul-Claude Rochat, Philippe Grobéty, Henri Burnier, Patrick Berktold

Municipal responsable : Philippe Grobéty

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 05/2018 :

Rapporteur : Jean-Noël Bifrare

Membres : Carole Harlé
Michèle Rochat
Hélène Siegrist
Roméo Cabras

Suppléants : Camille Poget
Louis-François Berney